



ENTENTE DE SERVICE

Harmoniser son partenariat d'affaires et accompagnement

Présentée: Aux actionnaires du Centre d'excellence en
orthopédie du grand Montréal

Par : Hélène Savignac, fondatrice de Synaxon
Expansion

26 avril 2022



CONTEXTE

L'entreprise **Le Centre d'excellence en orthopédie du Grand Montréal** a vécu une croissance très rapide au cours des deux dernières années. Ce contexte crée actuellement certaines tensions internes et certains ajustements sont requis pour solidifier et pour poursuivre l'expansion de l'entreprise avec fluidité, efficacité et harmonie.

Suivant notre rencontre, voici donc une entente de service en deux volets.

VOLET 1 : HARMONISER LE PARTENARIAT D'AFFAIRES

La raison d'être de l'assistance

Mettre de la clarté, de la fluidité et de l'harmonie dans le quotidien du partenariat pour optimiser l'efficacité, la complémentarité entre vous, et la rentabilité de l'entreprise.

Déroulement proposé

Dans un premier temps, nous vous proposons de réaliser **un portrait de la situation** qui permet de mettre en lumière les zones d'harmonie et les zones de disharmonies actuelles et potentielles. Ce portrait sommaire sera accompagné d'une série d'observations et de recommandations pour établir les bases d'**une entente d'harmonie** adaptée à votre réalité. Nous vous proposons également quelques rencontres d'**accompagnement** pour harmoniser ce qui est requis d'adresser et pour la mise en application des recommandations et des priorités qui auront été déterminées en collaboration avec vous.

Voici les principaux thèmes et les éléments sur lesquels nous vous assistons à voir plus clair et à harmoniser au cours de la démarche.



- Le cadre de la communication entre le comité d'administration et la direction générale et entre les actionnaires.
- La raison d'être de l'entreprise et la vision
- La contribution : rôles, activités et engagements. Rôle opérationnel versus le rôle d'actionnaire.
- La rémunération, les vacances et les bénéfices
- La gestion des ressources humaines
- La clarté et la gestion financière
- Les réunions, le respect des engagements et les échéanciers
- La gouvernance de l'entreprise et la prise de décision
- Les situations de disharmonie
- Cette liste est non exhaustive.

Ce que notre assistance inclut:

- Des **entrevues individuelles** avec chacun des 6 actionnaires via un questionnaire interactif- en ligne et en personne
- Un **portrait sommaire** de la situation sur les zones d'harmonie et de disharmonies actuelles et potentielles ainsi qu'une série d'observations et de recommandations.
- Un **document interactif** pour la création d'une "Entente d'harmonie"¹ selon ce qui est requis pour le fonctionnement optimal de votre partenariat et les éléments à adresser.
- **6 rencontres individuelles et/ou de groupe** via la plateforme zoom ou avec les actionnaires de 60 à 90 minutes* incluant la rencontre de présentation du portrait sommaire qui se fera en personne.
- **Gracieuseté** : Outil "La trilogie entrepreneuriale"
- Durée : 3 mois

¹ L'entente d'harmonie est complémentaire à la convention entre actionnaires et Synaxon Expansion n'offre aucune assistance légale.

Déroulement : Entre mai et juin 2022.

Coût du volet 1: 6,000.00 \$ incluant les frais de déplacement.

VOLET 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La raison d'être de l'assistance

Accompagner la directrice générale pour la clarification de son rôle afin qu'elle puisse continuer à être dans sa zone d'excellence, être bien entourée et pour l'assister à voir plus clair sur la structure organisationnelle la plus optimale pour l'entreprise tout en assurant sa qualité de vie et son bien-être.

Ce que notre assistance inclut :

- 6 rencontres individuelles bi-mensuelles via la plateforme zoom (60 minutes à 90 minutes) ou 3 rencontres en personne avec Josée.

Déroulement: Entre mai et juillet 2022 .

Coût du volet 2: 1 800.00\$

Note : Lors du déroulement des activités d'accompagnement, il se peut que certains ajustements au plan proposé soient requis. Si c'est le cas, nous verrons à vous proposer ce qui représente le plus haut potentiel pour l'entreprise et chacune des parties prenantes.



Conditions générales de vente

1. Termes de paiement

Options de paiement

Le montant total de la présente entente est de 10,000.00\$ payable par virement bancaire ou par carte de crédit via Paypal. Nous vous proposons 3 options :

Option 1 : 1 versement de 7 800.00\$

Option 2 : 1er versement de 3 000\$ à la signature de l'entente et 3 versements mensuels de 1,600.00\$ (mai- juin- juillet)

Option 2 1er versement de 3 000.00\$ + 1 600.00\$

Je choisis l'option de paiement suivante: _____

Dès la signature de l'entente, nous vous ferons parvenir une facture selon l'option choisie. Le prix est en dollars canadiens. Les taxes applicables sont en sus. **La facture est payable sur réception.**

Mode de paiement

1. Carte de crédit via Paypal

2. Virement bancaire

3. Virement Interac

1. Carte de crédit via PayPal

Je choisis le mode de paiement suivant: _____

Note: Veuillez noter que nous n'acceptons pas les chèques.



Information virement Interac

courriel : comptabilite@synaxonexpansion.com

mot de passe: expansion

Information pour le virement bancaire

No de Banque : 006

No de transit : 14771

No de compte : 0458124

Banque nationale du Canada

900 Boul. Grignon-Bureau 34

Saint-Jérôme, Québec

J7Y 3S7

2. L'échéancier

Durée du mentorat: De mai 2022 à juillet 2022

Suivant la signature de cette entente de mentorat, une proposition de dates et d'heures vous sera communiquée. L'horaire doit être défini et approuvé par les 2 parties dans les 7 ouvrables suivant la signature de l'entente.

S'il devait y avoir un délai dans l'exécution de l'entente de mentorat, et que ce dernier doive être extensionné, un ajustement de l'horaire vous sera transmis pour signature afin de mettre de la clarté et d'harmoniser la complétion dudit mentorat.

À moins de force majeure (ex. maladie, décès) les dates fixées à l'horaire ne sont ni remplaçables, ni remboursables.



3. Droit de dédit

Le client bénéficie d'un droit de dédit et peut annuler la présente entente dans les 48 heures suivant la réception du paiement du premier versement, dans le cas de prélèvements échelonnés, ou du versement unique et complet, pour obtenir le remboursement de ce versement.

4. Défaut de paiement

À défaut d'effectuer un des paiements prévus selon les options de paiement sélectionnées lors de l'achat et à défaut de remédier audit défaut dans les trente (30) jours de la réception d'un avis courriel à cet égard, Synaxon Expansion pourra unilatéralement mettre fin à la présente entente.

Dans cette éventualité, toutes sommes déjà payées demeureront la propriété de Synaxon Expansion sans atteinte à son droit de réclamer toutes sommes excédentaires dues et impayées.

5. Résiliation par Synaxon Expansion

Dans l'éventualité où Synaxon Expansion ne peut fournir les prestations prévues aux présentes pour quelque raison que ce soit, cette dernière devra rembourser la valeur des services payés et non rendus sauf si l'impossibilité découle directement de la conduite et/ou la faute du client.

Dans l'éventualité où Synaxon Expansion, n'est pas en mesure d'accomplir pleinement son mandat suite à un manque de collaboration et/ou l'absence d'instructions de la part du client alors Synaxon Expansion se réserve également le droit de résilier de plein droit l'entente et de conserver la totalité des sommes déjà payées. Le client bénéficiera alors d'un délai de rigueur de trente (30) jours pour donner suite à l'avis de résiliation écrit transmis par Synaxon Expansion.



6. Résiliation par le client

Le client peut résilier l'entente de mentorat à tout moment en envoyant un avis écrit à cet effet à Synaxon Expansion.

L'entente est résiliée, sans autre formalité, dès la réception de l'avis. Si le client résilie la présente entente avant que Synaxon Expansion n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le client, en vertu de son droit de dédit précité, n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si l'exécution de l'entente a débuté, le client peut toujours l'annuler mais les frais encourus notamment pour assurer et préparer l'événement et la prestation de service seront déduits des sommes reçues.

Toutefois, si le client est un consommateur au sens de la Loi sur la protection du consommateur et que le client résilie l'entente après que Synaxon Expansion ait commencé à exécuter son obligation principale, alors le client n'aura à payer que (i) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans l'entente ; et (ii) la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50\$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

7. Lois applicables

Cette entente sera régie et interprétée exclusivement en conformité avec les lois de la province de Québec, Canada, sans référence aux principes de conflits de lois et excluant toute loi concernant le choix de lois qui remettrait aux lois d'une autre juridiction. Les parties conviennent que les tribunaux de la province de Québec, Canada, district judiciaire de Terrebonne ont compétence exclusive pour entendre toute réclamation ou litige se rapportant directement ou indirectement à la présente entente ou de toute question y découlant ou s'y rapportant. Les parties aux présentes élisent domicile dans le district judiciaire de Terrebonne, province de Québec, Canada.



8. Signature

Le client ou son représentant reconnaît avoir lu l'intégralité de la présente entente de service et que les explications adéquates sur la nature et l'étendue de cette entente lui ont été fournies.

Nous demeurons persuadés que cet accompagnement contribuera à vous assister dans la plus haute expression.

Signé à Saint-Hippolyte, le May 3, 2022
May 4, 2022
May 4, 2022

JMorin

JMorin (May 4, 2022 09:19 EDT)

Mme Josée Morin CA, CPA
Actionnaire-directrice générale
Centre d'excellence en orthopédie
du grand Montréal

Helene Savignac

Helene Savignac (May 3, 2022 19:25 EDT)

Mme Hélène Savignac M.Sc
Fondatrice
Synaxon Expansion inc

Sj

Sébastien Simard (May 4, 2022 18:35 EDT)

Dr Sébastien Guimond Simard
Actionnaire-orthopédiste
Centre d'excellence en orthopédie
du grand Montréal



ES CEOGM avril 2022.docx

Final Audit Report

2022-05-04

Created:	2022-05-03
By:	Synaxon Expansion Inc. (comptabilite@synaxonexpansion.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAZLNy6a4FGghvreHHZLe_XqHmOpPLA-e

"ES CEOGM avril 2022.docx" History

 Document created by Synaxon Expansion Inc. (comptabilite@synaxonexpansion.com)

2022-05-03 - 6:58:26 PM GMT- IP address: 23.252.239.162

 Document emailed to Helene Savignac (helene@synaxonexpansion.com) for signature

2022-05-03 - 11:24:32 PM GMT

 Email viewed by Helene Savignac (helene@synaxonexpansion.com)

2022-05-03 - 11:24:51 PM GMT- IP address: 66.249.83.40

 Document e-signed by Helene Savignac (helene@synaxonexpansion.com)

Signature Date: 2022-05-03 - 11:25:12 PM GMT - Time Source: server- IP address: 23.252.239.162

 Document emailed to JMorin (joseemorin@cmlsaval.com) for signature

2022-05-03 - 11:25:14 PM GMT

 Email viewed by JMorin (joseemorin@cmlsaval.com)

2022-05-04 - 11:26:30 AM GMT- IP address: 104.28.57.35

 Document e-signed by JMorin (joseemorin@cmlsaval.com)

Signature Date: 2022-05-04 - 1:19:09 PM GMT - Time Source: server- IP address: 76.68.245.162

 Document emailed to Sébastien Simard (sgsimard@outlook.com) for signature

2022-05-04 - 1:19:11 PM GMT

 Email viewed by Sébastien Simard (sgsimard@outlook.com)

2022-05-04 - 2:17:25 PM GMT- IP address: 104.28.132.32

 Document e-signed by Sébastien Simard (sgsimard@outlook.com)

Signature Date: 2022-05-04 - 10:35:22 PM GMT - Time Source: server- IP address: 67.69.76.249

 Agreement completed.

2022-05-04 - 10:35:22 PM GMT